



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: REP-AD-04-2025

Sujet : [Suivi de la proposition du Parc commémoratif de Limoges]

Date de la réunion : [24 mars, 2025]

Préparé par : [Pierre Leroux, DG]

Diffusé et/ou collaboré avec : [directeurs]

Approbation : [N/A]

En accord avec la recommandation basée sur le contenu de ce rapport.

Recommandation

[Que le Conseil dirige l'administration à entamer des discussions avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) concernant la proposition du Parc commémoratif de Limoges, en s'alignant avec la vision du comité. Toutefois, avant que le Conseil n'accepte toute responsabilité pour le projet, un plan entièrement chiffré, incluant toutes les phases de développement, devra être fourni afin d'assurer la viabilité et la durabilité à long terme.]

Considérations financières

[La municipalité de La Nation fait actuellement face à un **déficit de 7,8 millions de dollars dans son Plan de gestion des actifs (PGA)**. Le Conseil doit soigneusement évaluer l'acceptation de nouveaux actifs par rapport à l'état de l'infrastructure existante. Chaque dollar attribué à un nouvel actif est un dollar non disponible pour l'entretien ou la mise à niveau des infrastructures existantes. Tout engagement financier futur devra être évalué avec prudence en fonction de la capacité de la municipalité à maintenir ses infrastructures et services essentiels.]

Les implications financières ont été vérifiées avec le budget annuel et/ou la politique ou le règlement applicable approuvé : [NON APPLICABLE]

Contexte

[Le Comité du cénotaphe de Limoges a proposé la création d'un parc commémoratif au Complexe sportif de Limoges et la relocalisation du cénotaphe actuel de Limoges, situé sur une propriété privée, vers ce parc projeté.

Le comité a demandé que la municipalité :

- **S'engage à collaborer avec le CSDCEO** pour obtenir l'approbation du développement du site recommandé en tant que parc commémoratif.
- **S'engage à fournir un soutien en nature** pour le développement du parc.
- **S'engage à assumer la responsabilité** de l'entretien et de la maintenance du site après la livraison du projet en mode "clé en main", y compris les coûts liés à l'assurance, aux services publics et à l'entretien éventuel des artefacts donnés.
- **Approuve le Plan d'action futur.**

Rapport

[Le Comité du cénotaphe de Limoges a présenté une proposition au Conseil, exposant sa vision du déménagement du cénotaphe existant vers un parc commémoratif nouvellement aménagé au Complexe sportif de Limoges. Leur présentation a mis en évidence l'importance de l'accessibilité, de la visibilité et de la création d'un espace

dédié au recueillement communautaire et à la commémoration des anciens combattants.

Les principaux points abordés dans leur présentation comprenaient :

- L'importance historique du cénotaphe et la nécessité d'un emplacement plus approprié.
- Le design proposé du parc, incluant des sentiers, du mobilier urbain, du paysagement et des considérations d'accessibilité.
- Un cadre financier exposant les sources de financement potentielles et les demandes de soutien municipal en nature.
- Une vision à long terme pour l'entretien et la durabilité, y compris une demande pour que la municipalité assume l'entière responsabilité de l'entretien une fois le projet complété.

L'administration reconnaît la passion pour cette initiative et soutient une exploration plus approfondie. Cependant, avant tout engagement municipal, l'administration recommande que les étapes suivantes soient abordées dans l'ordre :

- **Avec la croissance considérable du village de Limoges et l'ajout de plusieurs nouveaux espaces récréatifs**, une étude récréative devrait être réalisée avant de s'engager dans un site ou un projet permanent. Cette étude garantirait une vision à long terme pour le meilleur emplacement et l'intégration des parcs actifs et passifs au sein du village.
- Après l'étude récréative, les étapes suivantes devraient être suivies :
 - **Élaborer un plan de conception détaillé** précisant l'aménagement du site, l'emplacement du cénotaphe et l'infrastructure.
 - **Établir des estimations de coûts précises et identifier les sources de financement** pour assurer la faisabilité financière.
 - **Mettre en œuvre une approche progressive**, priorisant les éléments de construction clés avec des échéanciers estimés afin de gérer efficacement les contraintes financières et logistiques.

Pour illustrer l'impact financier, si la municipalité assume la responsabilité du parc après sa réalisation, une planification financière à long terme devra être établie. Par exemple, avec un coût initial de **50 000 \$** et une durée de vie prévue de **40 ans**, la municipalité devrait prévoir un budget annuel supplémentaire d'environ **2 106 \$**, en tenant compte d'un taux d'inflation annuel minimal de **2,5 %**, pour couvrir les coûts de gestion des actifs à long terme.

Une fois l'étude récréative complétée et ces conditions remplies, le Conseil sera mieux positionné pour évaluer l'implication municipale, assurant ainsi que le projet s'aligne sur la planification récréative à long terme et la viabilité financière.

Liens aux priorités

[Cette proposition a le potentiel de contribuer aux espaces communautaires et au patrimoine local de la municipalité de La Nation. Toutefois, son exécution doit être soigneusement évaluée en fonction des priorités municipales existantes et des contraintes financières afin d'assurer une approche équilibrée de la gestion des actifs.]

Plan de communication

[N/A]

Autre(s) option(s) à la recommandation

- **[Alternative à plus petite échelle (Annexe B) :** Une option à plus petite échelle pourrait être envisagée en premier lieu, permettant une mise en œuvre plus rapide et sans nécessiter de modifications à l'accord de location avec le CSDCEO.
- **Modèle de partenariat :** Explorer une approche de responsabilité partagée où le comité ou d'autres parties prenantes contribueraient aux coûts annuels.
- **Aucune prise en charge de nouvelles infrastructures :** Le Conseil pourrait décider de ne pas assumer la responsabilité d'infrastructures supplémentaires pour le moment, tout en jouant un rôle de soutien.
- **Décision différée :** Reporter les discussions jusqu'à ce qu'une analyse financière plus détaillée soit réalisée.]

Pièces jointes

- **Annexe A – Proposition de présentation**
- **Annexe B – Emplacement temporaire**